

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION
AU RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE ONCO-HAUTS-DE-FRANCE**

Document à retourner à l'adresse suivante :

Réseau Régional de Cancérologie Onco HAUTS-DE FRANCE

1A rue Jean Walter – 59000 LILLE

Télécopie : 03 74 09 59 22 ou par mail : info@onco-hdf.fr

ADHESION DES ETABLISSEMENTS MEMBRES AUTORISES OU ASSOCIES EN CANCEROLOGIE :

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

N° FINESS :

SITE WEB :

RESPONSABLE :

TEL : __ / __ / __ / __ / __ mail :@.....

Etablissement autorisé

Etablissement associé

POUR LES ETABLISSEMENTS ASSOCIES LE NOM DE L'ETABLISSEMENT TITULAIRE AVEC LEQUEL VOUS ETES ASSOCIE :

ADHESION ORGANISMES NON TITULAIRES D'AUTORISATION :

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE :

N° FINESS :

SITE WEB :

RESPONSABLE :

TEL : __ / __ / __ / __ / __ mail :@.....

Collège 1 « Les établissements de santé privés, centres de radiothérapie et unions de professionnels libéraux » ;

Collège 2 « Les établissements publics de santé (à l'exclusion des Centres Hospitaliers Universitaires) » ;

Collège 3 « Les Centres Hospitaliers Universitaires et le Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Oscar Lambret) » ;

Collège 4 « Les établissements de santé privés d'intérêt collectif (à l'exclusion du Centre Oscar Lambret) »

Collège 5 « Les associations d'usagers et de patients » ;

Collège 6 « Les autres partenaires acteurs de la cancérologie ».

L'établissement, souhaite adhérer à l'association loi 1901 régissant le Réseau Régional de Cancérologie ONCO Hauts-de-France. En application des dispositions inscrites dans les statuts publiés le 5 avril 2017.

Vous souhaitez recevoir des informations relatives aux actualités du réseau :

Newsletter

J'autorise le Réseau ONCOHDF à diffuser mon nom en tant que membre adhérent au réseau

En adhérant au réseau, vous vous engagez :

- Au respect des statuts et de la charte dont ils sont signataires (charte ci-joint à nous retourner signée)
- A ne pas utiliser notre participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion personnelle ou de publicité.
- A garantir le respect des droits des malades, leur droit à l'information, leurs droits en terme de protection des données individuelles.
- A un strict respect des règles déontologiques médicales et à une démarche qualité et d'évaluation active et transparente.

En adhérant au réseau :

- Vous êtes invité(e) aux groupes de travail concernant votre activité professionnelle.
- Vous accédez aux documents de coordination et autres protocoles, procédures, calendriers de formation et de RCP, en ligne sur le site www.onco-hdf.fr.

Les informations collectées par le Réseau Régional de Cancérologie ONCO Hauts-de-France, directement auprès de vous dans le cadre du formulaire d'adhésion, font l'objet d'un traitement de gestion. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'équipe de coordination, pour le suivi et la communication du RRC vers ses membres adhérents. Elles sont à destination de l'équipe de coordination ainsi qu'éventuellement au Président du RRC. Les données sont archivées tant que l'adhérent ne s'oppose pas à l'utilisation de celles-ci.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier en recommandé avec accusé de réception au RRC ONCO Hauts-de-France, 1A rue Jean Walter – 59000 LILLE ou par courriel à info@onco-hdf.fr. Merci d'y joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CHARTRE DE L'ADHERENT

Préambule

Le cancer est la première cause de mortalité dans la région, les Hauts-de-France se situent au 1^{er} rang des régions présentant une surmortalité par rapport à la moyenne nationale.

Les missions du RRC s'inscrivent dans une démarche nationale de coordination des acteurs en cancérologie décrite dans les circulaires DHOS/CNAMT/INCA de 2005 et 2007 issues des recommandations du plan cancer (mesure 29) en vue d'améliorer la prise en charge du patient grâce à une approche globale personnalisée et pluridisciplinaire. Cette démarche participe aux objectifs régionaux de « fluidification » du parcours rendu complexe par la multiplicité des acteurs impliqués.

Article 1- Objet de la charte d'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie

La présente charte d'adhésion a pour objectif de garantir l'implication de tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des patients atteints de cancer quelque soit le stade de la maladie, et de leurs proches. Pour y parvenir la charte décrit le cadre juridique sur lequel elle s'appuie, les membres du réseau, les principes d'adhésion et de participation au fonctionnement du réseau ainsi que les devoirs de chacun.

Article 2- Structure juridique

Il s'agit d'une association loi 1901. Conformément aux circulaires DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 organisation des soins en cancérologie et celle de DHOS/CNMT/INCA/2007/357 du 25 septembre 2007 missions des Réseau Régional de Cancérologie. Dont la déclaration a été faite en préfecture le 11 avril 2017 et paru au journal officiel le 22 avril 2017.

Article 3 - Les objectifs du Réseau Régional de Cancérologie ONCOHDF

L'objectif général du Réseau Régional de Cancérologie vise à garantir à chaque malade du cancer de la région des Hauts-de-France une équité, une sécurité, une continuité et une qualité de soins tout au long de la maladie (diagnostic, traitement, après cancer).

Cet objectif s'inscrit dans un contexte régional ayant fait de la prise en charge des cancers une priorité de santé publique visant plus précisément :

- Une équité dans l'accès aux soins
- Une prise en charge précoce.
- Une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec le MT et les professionnels libéraux permettant d'assurer une sécurité et une continuité des soins.
- Un accès à l'innovation et à la recherche.
- Un accompagnement global et personnalisé visant à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches par un accès aux Soins Oncologiques de Support (SOS)*¹ tout au long de la prise en charge

Article 4- Les missions du réseau régional de cancérologie selon la circulaire de 2007 se définissent selon 5 axes

Axe 1 : informer et communiquer auprès des professionnels, des patients et des proches

Axe 2 : promouvoir et améliorer la qualité des soins en cancérologie

Axe 3 : participer à la formation des professionnels

Axe 4 : évaluer les pratiques professionnelles en réseau

Axe 5 : recueillir et analyser les données régionales de cancérologie

¹* prise en charge de la douleur, accompagnement psychologique et nutritionnel, soins palliatifs.....

Article 5 - Les membres du Réseau Régional de Cancérologie

Les membres titulaires du réseau sont répartis en 6 collèges

Collège 1 « Les établissements de santé privés, centres de radiothérapie et unions de professionnels libéraux » ;

Collège 2 « Les établissements publics de santé (à l'exclusion des Centres Hospitaliers Universitaires) » ;

Collège 3 « Les Centres Hospitaliers Universitaires et le Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Oscar Lambret) » ;

Collège 4 « Les établissements de santé privés d'intérêt collectif (à l'exclusion du Centre Oscar Lambret) » ;

Collège 5 « Les associations d'usagers et de patients » ;

Collège 6 « Les autres partenaires acteurs de la cancérologie ».

Les professionnels inscrits dans les « groupes de professionnels » et les groupes de travail thématiques remplissent un bulletin d'engagement

Le réseau coordonne des groupes de professionnels et des groupes de travail thématiques. Il favorise la pluridisciplinarité et la transversalité pour répondre au mieux aux objectifs d'une prise en charge globale, personnalisée permettant d'optimiser la continuité avec les professionnels de ville.

La mission première des « groupes de professionnels » est l'élaboration des référentiels régionaux reconnus et utilisés par tous sur le territoire.

Ces référentiels constituent des guides de bonnes pratiques qui fondent la décision médicale.

Les groupes de professionnels par appareil ou spécialité transversale ont vocation à être consultés pour les projets du réseau régional visant à harmoniser, homogénéiser les modalités de la prise en charge des patients : information des patients, des médecins traitants, élaboration d'outils des RCP,...

La participation des professionnels à ces groupes est libre et volontaire, elle relève d'une simple signature de la charte d'engagement au réseau.

Un coordonnateur est désigné par les membres de façon consensuelle pour chaque groupe de travail,.

Les missions du coordonnateur sont de :

- Présenter le travail du groupe de professionnels au conseil scientifique du réseau
- Assurer conjointement avec l'équipe du réseau régional le fonctionnement du groupe de travail : planning et thème des réunions, validation des comptes rendus.

Le réseau régional assure l'organisation et la coordination : planning, convocation, présence, compte rendus, mises à jour.

Les référentiels régionaux ou les outils élaborés et validés sont diffusés par le Réseau Régional suivant une liste de diffusion et mis à disposition sur site internet. Les groupe de travail se réuniront au moins trois fois dans l'année. Les référentiels régionaux sont actualisés au moins tous les deux ans.

Article 6- Modalités d'adhésion et de coopération

L'adhésion est obligatoire pour les établissements autorisés et associés en cancérologie.

Les membres titulaires sont les établissements autorisés et associés en cancérologie dont l'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie est rendue obligatoire par la circulaire DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005.

Ils constituent le conseil d'administration. Ils ont la qualité de membres titulaires et décident des orientations du Réseau Régional de Cancérologie lors des Conseil d'Administrations et en Assemblée Générale.

L'adhésion des autres membres (établissements, organismes, associations,) est sur la base du volontariat.

Article 7- La qualité de membre se perd (statuts)

Démission.

Décès de la personne physique.

Ou exclusion prononcée par le conseil d'administration pour manquement grave ou manquement répété aux statuts et de manière générale aux règles de fonctionnement du réseau ; le membre intéressé est préalablement invité à fournir des explications.

Article 8 - Les engagements respectifs

Les engagements du Réseau

1. Promouvoir la pluridisciplinarité et la garantir dans les travaux régionaux
2. Elaborer et valider les référentiels régionaux de bonnes pratiques en cancérologie sur base des recommandations nationales ; les diffuser et les réactualiser.
3. Promouvoir des outils de communication communs au sein de la région
4. Mettre à disposition un dossier minimum de cancérologie commun, partagé et sécurisé (Dossier Communicant en Cancérologie)
5. Promouvoir l'accès à l'information des patients et des professionnels de santé
6. Diffuser les annuaires relatifs à l'offre de soins en cancérologie dans la région et aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP)
7. Aider à la formation continue des professionnels de santé
8. Promouvoir l'accès aux innovations thérapeutiques et aux essais cliniques
9. Mettre en place une démarche qualité et les méthodes d'évaluation de l'activité pluridisciplinaire
10. Diffuser annuellement le rapport d'activité du réseau régional et le tableau de bord régional

Les engagements des membres

Pour les établissements autorisés et associés en cancérologie

1. Respecter leurs obligations dans la prise en charge du patient notamment :
 - La présentation du dossier du patient en RCP
 - La mise en œuvre des référentiels régionaux de bonnes pratiques élaborés par le réseau
 - L'information du patient dans le cadre du dispositif d'annonce et la remise du programme personnalisé de soins
 - L'accès aux soins de support
 - La formalisation de leur partenariat avec un ou plusieurs établissements associés (convention)
 - L'utilisation le dossier communicant en cancérologie ou la mise en place d'une interface de leur Système d'Information avec le DCC afin d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge du patient et à la continuité de ses soins.
 - Le recueil et la transmission au réseau des données relatives à l'activité de soins en cancérologie et à l'évaluation des pratiques
2. Favoriser l'accès des patients à des traitements innovants et aux essais cliniques
3. Mettre en œuvre une réelle pluridisciplinarité autour du patient du diagnostic au suivi des patients atteints d'une pathologie cancéreuse ; Informer les patients sur cette prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre d'un réseau

4. Participer aux activités du réseau régional
5. Contribuer à l'évaluation des membres et des pratiques mises en place par le réseau

Fait à :

Le :

Signature :

Le membre Adhérent

Le Président
Pr Arnauld VILLERS